



syndicat

**interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs**

**Au personnel de l'Etat
et des secteurs
subventionnés**

Des victoires d'étape essentielles

Même si l'accord signé le 17 décembre 2015 ne résout pas les problèmes de fond, l'extraordinaire mobilisation de cet automne a marqué des points essentiels pour la suite de la mobilisation.

Nous étions pessimistes lorsqu'en septembre dernier, le Conseil d'Etat déclenchait les hostilités en annonçant son objectif de réduction de 5% des charges de personnel au moyen de l'augmentation du temps de travail, du gel des embauches, de la facilitation des licenciements, et de la baisse des salaires via la généralisation du temps partiel. Nous avons pourtant lancé sans hésiter toutes nos forces dans la bataille. Et même si le Conseil d'Etat n'a pas définitivement renoncé à son plan, l'extraordinaire mobilisation du personnel est parvenue à stopper cette offensive contre les services publics. Un résultat non négligeable dans un contexte politique particulièrement hostile.

Mieux armé-e-s pour la suite

La bataille est donc encore loin d'être gagnée. L'accord signé le 17 décembre avec le Conseil d'Etat ne règle pas l'insuffisance de financement des prestations publiques, et, partant, ne fait pas renoncer le Conseil d'Etat à son objectif d'économies. Mais des négociations s'ouvrent, dans lesquelles nous allons pouvoir nous engager mieux armé-e-s qu'en septembre. En démasquant les conséquences de la RIE III sur les prestations publiques, le débat est enfin posé dans les bons termes. En étant parvenu-e-s à récolter près du triple de signatures nécessaires au référendum contre le « personal stop », nous pouvons enfin convier la population à défendre concrètement les prestations publiques. Et en mobilisant durant des semaines des milliers de salarié-e-s de l'ensemble des secteurs, nous pouvons maintenant compter sur une base solide et déterminée pour mener la suite de la bataille.

**La bataille est
encore loin
d'être gagnée.
Mais nous
sommes
maintenant
plus fort-e-s.**

La RIE III démasquée

Le Conseil d'Etat a dû finir par l'admettre : c'est bel et bien la prochaine réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) qui est à l'origine de son offensive contre les prestations publiques et les conditions de travail. Cet aveu est important pour la suite, car le débat pourra être mené sur le vrai problème : ni la conjoncture économique, ni la dette publique, mais un nouveau cadeau fiscal au patronat.

20'759 signatures contre le « personal stop »

Plus de 20'000 signatures en quatre semaines contre le « personal stop » ! Ce résultat époustouflant est également à mettre au crédit de la mobilisation de cet automne. Il traduit non seulement l'engagement de chacun-e dans la défense des services publics, mais aussi la prise de conscience d'une part toujours plus grande de la population du danger pour le bien

commun que représente cette loi. Il s'agit maintenant de mener une campagne d'envergure et de gagner ce vote dans les urnes.

Une solidarité renouvelée

Sept jours de grève et autant de manifestations ayant réuni plusieurs fois 5000 à 11000 personnes. Au-delà de ces chiffres hors normes, la mobilisation a construit des nouveaux liens de solidarité entre les secteurs, entre les générations, entre les « nouveaux-elles » et les « ancien-ne-s », elle a créé un mouvement et une dynamique essentielle pour la poursuite de la lutte.

Que prévoit l'accord du 17 décembre 2015 ?

L'accord du 17 décembre, approuvé par 85% du personnel lors de l'Assemblée de la veille, comporte deux volets, sur les mesures structurelles d'une part, et sur le budget 2016 d'autre part.

Sur les mesures structurelles

- Les mesures structurelles (augmentation du temps de travail, gel des embauches, facilitation des licenciements, et baisse de salaire via la généralisation du temps partiel) ne sont pas définitivement et formellement abandonnées, mais elles sont suspendues le temps de négociations qui s'ouvrent jusqu'au 21 mars 2016.
- Le Conseil d'Etat maintient son objectif de diminution des charges de 5% d'ici la fin de la législature. Les syndicats ne partagent pas cet objectif, et ont posé le leur : défense des prestations publiques et des conditions de travail.
- Alors que le Conseil d'Etat s'y est longuement opposé, il a finalement accepté d'inclure dans ces négociations des propositions de nouvelles recettes que pourraient formuler les syndicats.
- Les accords précédents (police, enseignement, CPEG) sont réaffirmés, même s'ils peuvent faire partie des discussions.
- Les mesures de grève générale et sectorielles portant sur les sujets soumis à négociation sont suspendues jusqu'en mars 2016. Des mesures de lutte demeurent donc possible sur d'autres sujets, comme sur le budget 2016 par exemple (voir ci-dessous).

Alors qu'en septembre dernier, le Conseil d'Etat posait un ultimatum au 9 novembre pour discuter de la mise en œuvre de ces mesures faute de quoi il les imposerait, celles-ci sont gelées et de véritables négociations sont ouvertes jusqu'en mars 2016.

Sur le budget 2016

L'accord prévoit l'engagement du Conseil d'Etat à tenter de trouver un accord politique avec les partis du Grand Conseil prenant en compte les revendications syndicales suivantes :

- Suppression des coupes linéaires de 1% à l'Etat et dans le secteur subventionné,
- Suppression de la mesure d'économie retardant l'embauche sur les postes vacants,
- Renonciation à déduire deux annuités à l'engagement des nouveaux-elles collaborateurs-trices,
- Maintien de la participation de l'Etat au rattrapage de cotisations de la caisse de pension de la Police,
- Application de la loi permettant le versement de l'allocation unique vie chère,
- Versement rétroactif de l'annuité 2016 en cas de comptes d'Etat 2015 positifs.

Le Conseil d'Etat s'est opposé jusqu'au dernier moment à nos revendications sur le budget 2016. Nous n'avons pas obtenu qu'il renonce à toutes les coupes budgétaires, mais qu'il s'engage au moins à trouver une solution qui préserve les postes et les prestations.

Disons-le clairement, nous aurions espéré un meilleur accord, avec un abandon plus clair et plus définitif des mesures structurelles, et un engagement plus ferme du Conseil d'Etat à renoncer aux mesures d'économies prévues au projet de budget 2016. Mais cet accord a la valeur de ce qu'il est :

une victoire d'étape pour un mouvement de résistance qui doit s'inscrire dans la durée,

- **pour une meilleure redistribution des richesses**
- **pour garantir des prestations de qualité à la population**
- **pour préserver les conditions de travail**

Budget 2016 dans les limbes, au Conseil d'Etat de respecter l'accord !
La signature in extremis de l'accord n'a pas permis le sauvetage du budget 2016, condamné dès son dépôt. Son refus révèle l'extrémisme de la droite et l'inconsistance du MCG, lequel a par ailleurs voté, retournant sa veste pour énième fois, la fin de l'automatisme des annuités.
Pas de budget, mais le projet de loi du Conseil d'Etat prévoyant la déduction de deux annuités a été refusé !
Au Conseil d'Etat maintenant de proposer un nouveau budget qui respecte l'accord signé avec les syndicats.